Image not found or type unknown

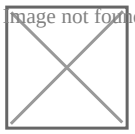

Parking inutilisable, rabais sur le loyer?

Par **Chcret**, le **11/01/2023** à **14:41**

Bonjour,

Vous avez certainement et malheureusement entendu parlé des immeubles qui se sont éffondrés à Lille en novembre 2022.

La rue donnant accès à mon parking est depuis ce temps inaccessible et le parking inutilisable.

Existe t-il un recours auprès de l'agence immobilière pour déduire le loyer du parking du loyer global comprenant appartement + parking?

Cette dernière m'indique que c'est un "cas de force majeure" et que rien ne peut être fait.

Cependant les nouveaux locataires de ce même appartement (nous venons de déménager) et parking vont se voir déduire le loyer du parking.

Merci d'avance pour vos réponses.

Hugo.

Par **Pierrepauljean**, le **11/01/2023** à **15:52**

bonjour

votre demande doit s'effectuer auprès du propriétaire , même s'il était domicilié à l'agence sur le bail

il faut lui adresser un courrier en RAR en demandant le remboursement de x...euros/mois (après évaluation du loyer de ce parking)depuis l'impossibilité d'utiliser ce parking (à condition que la durée soit inférieure à 3 ans) dans un délai maximum de 15 jours ,en indiquant qu'à

défaut vous saisirez la juridiction compétente.

avez vous consulté votre assurance?

vous pouvez aussi consulter l'ADIL

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés